



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages marins Hauts-de-France

Boulogne-sur-Mer, lundi 6 octobre 2025

Note de présentation de la délibération n° 15/2025 fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques dans les eaux territoriales des Hauts-de-France pour la saison 2025-2026

Consultation du public à partir du 6 octobre 2025

Participation du public aux décisions des autorités de l'Etat ayant une incidence sur
l'environnement

Courriel : crpm@copeche.org

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, les projets émanant du CRP MEM Hauts-de-France doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Objectif	Création de la délibération n°15/2025
Propositions	Fixant les conditions d'exercice de la pêche à la Coquille Saint-Jacques dans les eaux territoriales des Hauts-de-France

Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : crpm@copeche.org ou sur le site internet du CRP MEM Hauts-de-France (<https://www.comitedespeches-hautsdefrance.fr/>),
- Sur place en version imprimée par demande auprès des services du CRP MEM Hauts-de-France.

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante :

crpm@copeche.org

La consultation est ouverte à partir 6 octobre 2025.